

Réunion du 30 novembre 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient  
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Martine JUNG, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Rémi BERTRAND

**N° CP/2015/530 - Voirie nationale - Hors contrats - 1213**  
**Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg (ex GCO)**  
**Information sur l'avancement du projet**  
**Convention de financement**

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le projet de convention relative au financement des concours publics pour la réalisation de l'autoroute de contournement Ouest de Strasbourg (A355), qui sera annexée au cahier des charges du contrat de concession signé entre l'État et la société concessionnaire ;
- prend acte du montant nul de la contribution publique nécessaire à l'équilibre de la concession de l'A 355 – Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg (ACOS), demandé par la société concessionnaire retenue par l'État au terme de la procédure d'appel d'offres ;
- confirme la position commune portée par l'ensemble des collectivités alsaciennes d'une interdiction de circulation totale et définitive des poids lourds en transit sur l'A35 lors de la mise en service de l'ACOS ;
- autorise le président à signer, avec l'Etat, la Région Alsace, l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Strasbourg et la société concessionnaire, la convention afférente.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

